

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 novembre 2019 à 20h00**



Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, les dix-huit novembre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,

Présents : MM. Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM. Noël CHEYNET, Vincent VALADOUX, Gery PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mme Nicole LUDIER, MM. Antoine SAMOU, Jean-François CREVAT, Mmes Marie-Jacqueline LISBERNEY, Dominique VIAL, Mmes Bénédicte GAULARD, Nathalie BARDE, MM. Laurent MALLET, Pierre GUICHARD, Mmes Mireille ROGER, Marie-Claude BENNIER, MM. Olivier EYRAUD, Marcel BABAD, Jean-Luc MASSON, Pascal CATHAUD

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Nathalie NEEL	donne pouvoir à	Marie-Jacqueline LISBERNEY
Jacques BERGERET	donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT

Absents excusés : Nathalie CARON, Sylvie NOYERIE, Sylvain CLAME

Secrétaire de séance : Catherine BALANDRAS

Approbation des procès-verbaux suivants :

- 23 septembre 2019,
- 21 octobre 2019,
- 28 octobre 2019

Communication

- COM 01 - Application de l'article L.2122-22 DU CGCT

Délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Convention de mise à disposition de locaux scolaires au profit de l'Espace Talançonnais - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 24 (UNANIMITE des suffrages exprimés)** ; **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation des locaux de l'école Jacques Fert par l'Espace Talançonnais; **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

URBANISME ET TRAVAUX

2. **Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SNC LES VARENNES pour la participation au financement des équipements publics sur le périmètre de l'OAP « Varennes 1 » dans le cadre d'un permis d'aménager pour 14 logements** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 16, CONTRE : 8, ABSTENTIONS : 0 (MAJORITE des suffrages exprimés)** ; **VALIDE** les termes de la convention PUP avec la SNC LES VARENNES ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette convention
3. **Acquisitions et cession de terrains dans le cadre de la ZAC du Brêt et Prés-Villard** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 16, CONTRE : 8, ABSTENTIONS : 0 (MAJORITE des suffrages exprimés)** ; **APPROUVE** l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées ZL numéros 694, 697, 698, et 701 dans les conditions rappelées ci-dessus ; **APPROUVE** la cession de la parcelle ZL 692 dans les conditions rappelées ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à ces deux opérations.

Questions diverses

- Présentation de la démarche charte Ecoquartier pour l'Ecoquartier Les Prés de la Creusette

Séance levée à 21h30

Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),
pour être affiché le 22 novembre 2019 à la porte de la Mairie

